

C. PCT 1662

Le 7 février 2024

Madame,
Monsieur,

Enquête de satisfaction 2022-2023 auprès des offices du PCT

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle invite les offices à participer à l'*Enquête de satisfaction 2022-2023 auprès des offices du PCT*, portant plus précisément sur les services fournis à votre office par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 2022 et 2023.

L'objet de cette enquête est d'évaluer votre degré de satisfaction concernant les services au titre du PCT fournis par le Bureau international de l'OMPI au cours des deux dernières années. Les réponses serviront à déterminer les services dans lesquels le Bureau international doit apporter des améliorations et à mettre au point des indicateurs d'exécution pour le rapport sur l'exécution du programme qui sera soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI avant la fin du mois d'avril 2024.

Vous êtes invité(e) à remplir le questionnaire en ligne qui est disponible dans les 10 langues de publication du PCT. Vous trouverez à cet effet des instructions ainsi qu'un exemplaire d'une version éditable du questionnaire sur la première page de l'enquête, à l'adresse <https://surveys.wipo.int/s3/PCT-Office-Feedback-Survey-2022-2023>. Vous pouvez utiliser la version éditable du questionnaire pour vous familiariser avec les sujets et les questions ou pour recevoir des contributions d'autres collègues au sein de votre office avant de commencer à remplir le questionnaire en ligne dans l'une des langues disponibles.

/...

À des fins de référence, vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter les résultats de l'*Enquête de satisfaction 2020-2021 auprès des offices du PCT* réalisée en 2022, à l'adresse <https://www.wipo.int/export/sites/www/pct/en/docs/activity/pct-office-survey-2020-2021.pdf>.

Les réponses à la présente circulaire doivent être envoyées avant le 11 mars 2024, de préférence en remplissant le questionnaire en ligne ou par courrier électronique, à Mme Christine Bonvallet, directrice de la Division de la coopération internationale du PCT, Secteur des brevets et de la technologie, à l'adresse suivante : pcticd@wipo.int. Veuillez utiliser la même adresse électronique pour toutes les questions concernant la présente circulaire ou le questionnaire en ligne relatif à l'*Enquête de satisfaction 2022-2023 auprès des offices du PCT*.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Lisa Jorgenson
Vice-directrice générale
Secteur des brevets et de la
technologie